

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Désignation

Les présentes conditions générales de vente sont celles applicables à l'association et organisme de formation professionnelle France TUTELLE, dont le siège social est situé au 633, chemin des plaines – 06370 MOUANS SARTOUX.

France TUTELLE élabore, propose et dispense des formations en présentiel et/ou à distance en inter-entreprise ou en intra-entreprise sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme France TUTELLE.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application.

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme France TUTELLE pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'association France TUTELLE implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses qui continueraient à produire leur effet.

Exécution de la prestation.

Validation de la commande

Le fait de passer commande et de signer un devis ou une convention de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de France TUTELLE, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que France TUTELLE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client s'engage à respecter les présentes CGV.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de France TUTELLE, lui permettant de s'assurer de la bonne adéquation de l'offre de services à ses besoins de formation. Pour chaque formation (intra- ou interentreprise), un contrat de formation ou une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressé(e) en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise et le cas échéant de sa signature.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être joint à l'exemplaire de la convention de formation que le Client retourne signé à France TUTELLE. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par France TUTELLE au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à France TALENT au premier jour de la formation, France TUTELLE se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Annulation des formations à l'initiative du Client

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@francetutelle.org. En cas de renoncement de la prestation imputable au Client à moins de 15 jours francs avant le début de l'action, celui-ci s'engage à verser à France TUTELLE la somme équivalente à 10 % du montant total à titre de dédommagement. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client. Ces sommes ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par France TUTELLE à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Descriptif des prestations et conditions financières

Formation inter-entreprise

Descriptif :

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises, proposée sur le calendrier des formations disponible sur le site internet de France TUTELLE : <https://francetutelle.fr/se-former/>. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour le bon déroulement d'une formation, France TUTELLE se réserve le droit d'ajourner la formation au plus tard 10 jours avant la date programmée et ce, sans indemnités.

Conditions financières :

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC. L'association France TUTELLE est exonérée de TVA. Le paiement est à effectuer à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Sauf stipulation contraire, les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Formation en intra-entreprise.

Descriptif.

Les formations en intra-entreprise sont développées en fonction des besoins exprimés par le Client. Elles se déroulent la plupart du temps dans les locaux de l'entreprise cliente mais peuvent également se dérouler dans les locaux extérieurs à l'entreprise.

Conditions financières.

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition de contenu (programme/devis) et d'un coût associé. Aucun acompte ne sera exigé. À la fin de la réalisation de la prestation de formation, France TUTELLE adressera une facture associée aux attestations de présence. Le tarif de la prestation est exprimé en euros. Le règlement est à effectuer comptant, à réception de la facture, sans escompte à l'ordre de France TUTELLE. Tous les prix sont indiqués en euros TTC. L'association France TUTELLE est exonérée de TVA. Le paiement est à effectuer à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Sauf stipulation contraire, les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Dans le cadre des actions menées en intra-entreprise et selon les accords retenus, les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle sont facturés en sus.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. France TUTELLE aura la faculté de suspendre le service jusqu'au paiement intégral et d'obtenir le règlement par voie de contentieux aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Prestataire

Programmes des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les

contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Limitations de responsabilité du prestataire.

La responsabilité de France TUTELLE ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de France TUTELLE est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de France TUTELLE est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Cas de force majeure

France TUTELLE ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste ne soit restrictive : la maladie ou l'accident du consultant ou du formateur, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Prestataire.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

France TUTELLE est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle et droit d'auteur de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par France TUTELLE pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de l'entreprise cliente sans l'accord de France TUTELLE.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents concernant l'autre partie, qu'ils soient, économiques, techniques, commerciaux ou

autres, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à France TUTELLE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

France TUTELLE s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Documents réglementaires

Les documents réglementaires sont consultables sur le site de France TUTELLE en suivant le lien ci-après <https://www.francetutelle.fr/se-former/> Ils sont également disponibles sur simple demande à l'adresse formation@francetutelle.org.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme Nom de l'organisme et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Paris le 21 juillet 2025,
Jacques DELESTRE
Président de l'association France TUTELLE

